



UNE JUSTICE PLUS EFFICACE ?

publié le 13/11/2017, vu 605 fois, Auteur : [Maître Michel BENICHO](#)

C'est la promesse de Madame le Bâtonnier Christiane FERAL-SCHUHL dans un entretien donné au journal LE POINT.

C'est la promesse de Madame le Bâtonnier Christiane FERAL-SCHUHL dans un entretien donné au journal LE POINT. Elle défend l'idée que la profession d'avocat est une profession d'avenir à condition de s'en donner les moyens. Elle fait, avec justesse, le constat que nous méconnaissons le marché du droit, les technologies qui révolutionneront notre pratique dans 5 années.

L'objectif de sa présidence du C.N.B., si elle est élue, est de faire en sorte que tous les avocats prennent conscience de la nécessité d'opérer la transformation numérique de leur cabinet et d'assimiler les outils numériques pour faciliter leur quotidien professionnel. Elle espère faire revenir les avocats qui ont quitté le barreau pour créer leur « legal start-up ». Elle souhaite créer un laboratoire de l'innovation permettant le partage des savoirs-faire et des méthodes innovantes, grâce à des cabinets-pilotes et au travail réalisé par le réseau national des incubateurs créé par les barreaux. Elle veut que le C.N.B. négocie des accès mutualisés aux bases de données juridiques et prenne, éventuellement, des participations chez des éditeurs juridiques partenaires. Naturellement, elle demande à ce que les avocats soient partenaires du Ministère de la Justice pour le chantier de la transformation numérique de la Justice puisque nous sommes en première ligne. Les avocats pourraient « devenir les premiers contributeurs de données de jurisprudence, permettant ainsi de faciliter l'accès au droit des justiciables ».

Elle préconise, si elle est élue, que l'avocat puisse donner son avis et fasse part de son expérience sur les réformes du Gouvernement et les sujets de la profession, qu'il soit un acteur des décisions prises par le C.N.B.. Le C.N.B. fonctionnerait alors sur les mêmes principes que l'Open Gouvernement lancé par Barack OBAMA et repris dans plus de 70 pays.

Par ailleurs, elle a le souhait que le C.N.B. soit une force de propositions pour la mise en place de cliniques juridiques en ligne pour les petits litiges, la création d'un parquet spécialisé en numérique, et que de façon générale qu'il accompagne les mutations cruciales pour notre société.

Elle n'oublie pas de traiter des autres sujets : la carte judiciaire, l'état dramatique des prisons, la simplification des procédures et rappelle que l'avocat a une mission fondamentale : assurer la défense des droits humains et des libertés publiques de nos concitoyens et ce à l'heure où nous constatons un recul des libertés.

C'est un large défi. Il serait important que l'institution représentative de la profession, le C.N.B., puisse accompagner ces mutations dans les prochaines années et aider les avocats.

Madame le Bâtonnier Christiane FERAL-SCHUHL, ancienne bâtonnière de PARIS, connaissant parfaitement les défis numériques auxquels nous sommes confrontés, semble être un candidat de qualité pour aider l'ensemble des avocats à enjamber la fracture numérique. IL reste à voir le résultat des élections parisiennes dans un climat, pour le moins, délétère.

Michel BENICHO